

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme THIL – M. KREVL – Mme LAGRANGE – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – M. DOME – Mme JAKUBIAK – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à Mme LAGRANGE) – Mme FARAONE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH) – M. WILHELM.

Point n° 7 : Délégations accordées – Compte-rendu de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, rapporteur :

En application de la délibération du 9 juin 2020, l'assemblée est invitée à prendre acte des délégations consenties à Monsieur le Maire dans les matières suivantes et intervenues depuis le 14 avril 2022.

a) Louage des choses

Nature du Contrat	Preneur	Lieu	Montant H.T.
Convention de mise à disposition de locaux à l'association ELIPS du 1 ^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 renouvelable par tacite reconduction	Association ELIPS 11 rue du Stade 57270 UCKANGE	Maison des Services 10 rue de la Gare	300,00 € / mois

b) Avenants

Nature des marchés	Sociétés	Montant H.T./T.T.C.
Assurance « Prévoyance statutaire » Du 01.01.2021 au 31.12.2024 AVENANT 01 : Modification capital Décès	Sociétés GRAS SAVOYE BERGER SIMON/AXA	+ 0,11 % du taux de cotisation désormais porté à 3,50 % Du 01.09.2021 au 31.12.2021
Assurance « Prévoyance statutaire » Du 01.01.2021 au 31.12.2024 AVENANT 02 : Modification capital Décès	Sociétés GRAS SAVOYE BERGER SIMON/AXA	Maintien du + 0,11 %, soit un taux de cotisation de 3,50 % confirmé Du 01.01.2022 au 31.12.2022

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 19 mai 2022

Le Maire,
Laurent MULLER



L. Muller